

COMPTE RENDU DU 2ème CONSEIL D'ECOLE

Lundi 13 mars 2017 à Villerbon (salle de la cantine)

Regroupement Pédagogique Intercommunal Ménars/ St-Denis-sur-Loire/ Villerbon

La séance débute à 18 h 30

PRESENTS :

→ Commune de Ménars

Claire LE FLOCH, Maire-adjointe
Amélie SAINT-PAUL, directrice de l'école Victor Hugo
Aurore HENRIOT, enseignante CE1-CE2
Sylvie FEVRIER, déléguée des parents d'élèves CP
Isabelle RODRIGUES, déléguée des parents d'élèves CE2

→ Commune de St-Denis-sur-Loire

Benoît SIMONNIN, Maire
Martine CIRET, Maire-adjointe
Sophie MOHR, directrice de l'école Bernard Lorjou
Dolorès GARREAU, enseignante CM1
Axelle SOHOU, déléguée des parents d'élèves PS-GS
Michelle BEULAY, déléguée des parents d'élèves CM1
Virginie LEPINAY DAVAUDET, déléguée des parents d'élèves CM1

→ Commune de Villerbon

Jean-Marc MORETTI, Maire
Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Maire-adjointe
Laure ROUPILLARD, directrice de l'école Suzanne Grillet
Christophe CAILLARD, enseignant CM2
Amélie DA CRUZ, déléguée des parents d'élèves PS-MS
Marie PAIN, déléguée des parents d'élèves de PS-MS
Emmanuelle LE GALL, déléguée des parents d'élèves CM2
Stéphanie GALLOYER, EVS des écoles de Ménars et Villerbon

Excusés :

Yves GEORGE, Maire de Ménars
Mme WARDEGA (déléguée des parents d'élèves CE1)
M. CHANDIVERT (délégué des parents d'élèves CE2)

ORDRE DU JOUR :

1. Effectif actuel et prévisions pour la rentrée 2017-2018
2. Mise en place du L.S.U. (Livret Scolaire Unique)
3. Sorties scolaires et projet musique
4. Questions diverses des délégués des parents d'élèves
5. Questions propres à chaque commune

Jean-Marc MORETTI, Maire de Villerbon, précise que les prochains Conseils d'école, quand ils auront lieu à Villerbon, se tiendront toujours dans la cantine.

1 – EFFECTIFS :

Ecoles	Classes	Effectifs actuels
St-Denis-sur-Loire	Maternelle	27 (1 TPS 8 PS 18 GS)
	CM1	21
	TOTAL St-Denis/ Loire	48
Villerbon	Maternelle	26 (11 PS 15 MS)
	CM2	19
	TOTAL Villerbon	45
Ménars	CP	22
	CE1-CE2	24
	TOTAL Ménars	46
TOTAL R.P.I.		139 élèves

Prévisions 2017-2018 :

- PS : 20
- MS : 19
- GS : 14
- CP : 19
- CE1 : 21
- CE2 : 11
- CM1 : 14
- CM2 : 21

TOTAL : 139

2 – L.S.U. (Livret Scolaire Unique) :

Mis en place en septembre 2017, le Livret Scolaire Unique et Numérique concerne uniquement les classes du CP à la 3ème. En fin d'année, le palier de la fin du cycle 2 (en CE2) sera validé sur cet outil mais les parents de CE2 recevront uniquement la version papier Disponible sur Internet, le L.S.U. sera donné trois fois par an en version papier puis, progressivement, tendra à disparaître. Les parents y auront accès via Internet grâce à un code d'accès. Toutefois, les parents ne possédant pas d'ordinateur pourront demander la version papier au directeur d'école.

3 – SORTIES SCOLAIRES ET PROJET MUSIQUE :

Maternelles Saint-Denis-sur-Loire/ Villerbon :

- Projet littérature enfantine :
 - Venue d'une auteure-illustratrice Clothilde Delacroix, jeudi 9 mars de 11 h à 12 h ;
 - Exposition des œuvres des enfants sur le thème des émotions, au 2ème salon du livre jeunesse de Saint-Gervais-la-Forêt qui s'est déroulé les 11 et 12 mars 2017.
- Nettoyage des bords de Loire, vendredi 17 mars matin avec une animation en classe, d'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement, le 13 mars matin.

- Carnaval : vendredi 7 avril après-midi avec défilé dans les rues et goûter à l'école en présence des parents.
- Projet musique : chants en hindi avec Emilie et chorale le mardi 30 mai à 19 h. Une vente de gâteaux aura lieu au profit des coopératives scolaires.
- Olympiades : toutes les écoles se réuniront le 4 juillet à Villerbon.
- Spéctacle sur le thème des émotions : un lundi matin en mai à St-Denis mercredi 7 juin. Cinq interventions d'une heure (ateliers d'expression théâtrale), avec une comédienne de la Compagnie du Divan, auront lieu les après-midis, pour les moyennes sections à Villerbon et pour les grandes sections à Saint-Denis-sur-Loire.
- Fête de l'école : dimanche 25 juin à Ménars.
- Visite de l'exposition « Vivant pour de vrai » au muséum d'histoire naturelle, le 5 janvier pour Villerbon, le vendredi 20 janvier matin pour St-Denis.

CM1 - Saint-Denis-sur-Loire :

- Festival bd BOUM le 18 novembre 2016 avec des rencontres d'auteurs, expositions...
- Visite de l'église de Saint-Denis-sur-Loire, le 15 novembre
- Visite d'une exposition de photos aériennes de la Loire, par le photographe Michel Brin
- Journée indienne le 24 novembre 2016, à Villerbon
- Opération 1 000 arbres
- Chorale de Noël au repas des aînés de Saint-Denis-sur-Loire
- Nettoyage des bords de Loire, vendredi 17 mars matin avec une animation en classe, d'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement, le 13 mars matin.
- Observatoire Loire : visites régulières et intervention en juin d'une demi journée, en classe.

Monsieur Benoît SIMONNIN, Maire de Saint-Denis-sur-Loire, précise que l'association Observatoire Loire a pour mission, en partenariat avec le Conseil départemental, le risque inondation. Ils peuvent donc intervenir dans les écoles pour des renseignements sur la prévention des risques.

CP/ CE1-CE2 – Ménars

- Nettoyage des bords de Loire, vendredi 17 mars en journée avec l'intervention d'une animatrice, mardi 14 mars, sur les enjeux du tri des déchets
- Carnaval, vendredi 31 mars, avec défilé et goûter
- Chorale, mardi 30 mai
- Journée randonnée, vendredi 16 juin, de l'école jusqu'au parc des Mées (pique-nique en bord de Loire)
- Animation Val Eco sur le développement durable, le tri des déchets et gaspillage alimentaire
- Séjour découverte (4 jours) au Centre de Nature du Grand Liot à Langon (41320), programmé du mardi 26 au vendredi 29 septembre 2017, afin de de souder, dès le début d'année scolaire, les deux classes de Ménars.

Financement :

- Transport (en car) pris en charge par la mairie : 450 euros
- Séjour : 9 824 euros, soit 245,60 euros par enfant
- Avec une aide à hauteur de 50 euros de la mairie, 40 euros de l'APE, 10,60 de la coopérative (grâce à la vente des chocolats).

Reste à la charge des parents : 145 euros par enfant avec un étalement possible. Les familles ayant des difficultés pourront demander à bénéficier d'une aide financière.

CE1-CE2 – Ménars

- Sortie, vendredi 10 mars 2017, avec le Centre de Ressources pédagogiques sur le Patrimoine Historique de Blois : visite de la ville sur le thème de l'histoire – Moyen Age, Renaissance – autour du livre « *L'horloger et le roi* », ouvrage lu, qui sera prochainement étudié en classe.

CM2 – Villerbon

Christophe CAILLARD remplace Marianne PERDEREAU et Sylvie LOPES DOS SANTOS.

- Prévention routière « le cycliste et le passager » : au C.D.E.R. (Centre Départemental d'Education Routière) le 6 décembre à Blois. Un élève de la classe de CM2 a été sélectionné pour l'épreuve départementale.
- Littérature : ouvrage étudié, sur le thème de la seconde guerre mondiale : « *Rouge Braise* » de Rolande Causse. Une sortie pourrait être organisée, à Blois, avec l'association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance et/ ou à la Maison du parc (ferme de Brisebarre) autour des légumes oubliés, de la privation des aliments...
- Carnaval : mardi 28 mars avec la classe maternelle

4 – QUESTIONS DES DELEGUES DES PARENTS D'ELEVES

Sécurité routière : Christophe CAILLARD a des doléances concernant les trois communes : il trouve la route dangereuse entre Ménars et Villerbon (1^{er} virage après le pont en raison de nids de poules). En revanche, le 2^{ème} virage a été élargi, cela est plus facile et il y aurait moins de risque. Monsieur Benoit SIMONNIN pense, au contraire, que les travaux pour l'amélioration de la qualité des routes, permettent aux conducteurs de véhicules d'accélérer leur vitesse, constat validé par Cécile MEUBLAT-GIRARDIN. Les trois mairies rappellent qu'elles sont préoccupées par la sécurité des usagers et, depuis 2008, des travaux ont été réalisés en ce sens (ex. : passage à 30 km dans la commune de Ménars).

Sécurité à l'école : Laure ROUPILLARD explique que, même si les parents ne sont pas informés, les exercices de sécurité, obligatoires, ont été effectués. Quant à l'accès « non sécurisé » à la garderie de St-Denis-sur-Loire, il est précisé que la fermeture est effectivement impossible : une seule personne est chargée de la surveillance des enfants ; elle ne peut donc les laisser seule pour ouvrir le portail.

Car : en raison d'échanges de petites voitures dans le car, il ne sera plus toléré aux enfants d'apporter leurs jeux/ jouets. Remerciement particulier de tous pour le sérieux et la convivialité d'Adolphe, conducteur de car.

Mobilier : la classe de CE1-CE2 a Ménars aurait besoin de matériel adapté à la morphologie des enfants. Un recensement des tables sera effectué à Villerbon et des prêts d'une commune à l'autre, en fonction des besoins, pourront avoir lieu. Un mail précisant les besoins des classes sera envoyé aux mairies.

Chorale: l'enregistrement des chants comme les années précédentes ne pourra avoir lieu car cela est trop compliqué.

Affichage du compte rendu : il sera désormais mis en ligne sur les sites Internet de chaque commune, après validation.

Horaires : les horaires seraient compliqués pour certains parents ayant deux enfants dans deux écoles. Il est rappelé que la cantine et la garderie (gratuite en attendant le passage du car) sont prévues pour et que le maximum est fait pour l'accueil des enfants. Merci de relire le règlement

intérieur.

Prévention : une animation brossage des dents demandée par des parents, pendant la pause méridienne, ne sera pas effectuée à l'école.

Bénévolat : Mme Rodrigues nous informe que la belote de l'APE prévue le 19 mars, ne pourra pas avoir lieu. La présidente et la trésorière nous font part de leur souhait de se retirer de l'Association des Parents d'Elèves. Il est constaté un épuisement du bénévolat avec peu d'investissement des nouveaux arrivants. Les maîtresses expliquent que sans A.P.E., les fêtes de l'école ne pourront plus avoir lieu. Mme SAINT-PAUL ajoute qu'il n'y aura plus d'aides financières pour les sorties.

Carnet de liaison : pour des soucis d'organisation, nous rappelons aux parents l'importance de lire quotidiennement, signer le cas échéant, les carnets de liaison.

5 – QUESTIONS PROPRES A CHAQUE COMMUNE

→ Questions propres à Villerbon :

Entrée en 6ème : Mme BRANCHU devrait intervenir le 4 avril en fin de matinée pour présenter le collège aux enfants de CM2. Il y aura également des portes ouvertes où les parents pourront emmener leur enfant.

Remerciements : Christophe CAILLARD remercie Marianne PERDEREAU qu'il remplace car tout était prêt à son arrivée ; confort apprécié. Merci également à Emilie pour la qualité de ses interventions (chorale).

Laure Roupillard remercie la municipalité pour l'achat du matériel informatique (tablette +imprimante) et des albums de jeunesse ayant permis la participation au Salon du livre à Saint-Gervais-la-Forêt

Hygiène sécurité : il a été constaté que les champs traités alentours font tousser ou irritent les yeux de certains enfants. Aucun règlement n'est prévu pour différer les traitements.

Centre de loisirs : une entente qui avait lieu entre la commune de Villerbon et celle de Villebarou n'est plus possible aujourd'hui. En effet, elle permettait aux enfants de la commune de Villerbon de bénéficier, à tarifs réduits, du centre de loisirs de Villebarou ; le delta payé par la commune de Villerbon (environ 5 000 euros) ne peut plus être supporté aujourd'hui en raison de la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire (plus de 10 000 euros cette année) avec un surcoût important pour son fonctionnement (ménage, recrutement...).

→ Questions propres à Saint-Denis-sur-Loire :

Retour de 20 questionnaires, soit la moitié des familles avec, dans la grande majorité, rien à signaler. Les parents se disent satisfaits des transports et des intervenants sport et musique.

Le temps d'aide aux devoirs est apprécié mais il est un peu bruyant depuis que Catherine est en arrêt. L'enseignant des CM1, Mme Garreau, dit qu'elle va en reparler aux enfants pour qu'ils se tiennent mieux. Ceux qui font du bruit seront exclus de l'aide aux devoirs s'ils ne tiennent pas compte des remarques. L'intervenante notera le nom de ceux qui font du bruit et préviendra la Mairie.

La cantine est quelquefois bruyante ; le livret de cantine sera donc remis en service. Il y sera noté, chaque semaine, comment s'est comporté l'enfant. Il est demandé aux parents d'en parler

avec leur enfant pour que le comportement s'arrange. Les menus sont appréciés et équilibrés.

Questions / remarques des parents d'élèves :

- Un parent demande si les enfants sortent lors des traitements des champs aux pesticides ; les enseignantes y font attention.
- Un parent demande de décaler les heures de sortie ; cela n'est pas possible. C'est beaucoup plus simple actuellement et c'est plus facile pour les parents de retenir les horaires. Cela est plus facile également pour les enseignantes, lorsqu'elles doivent se réunir. Nous invitons les parents ayant deux enfants à aller chercher, à profiter des transports scolaires et de la cantine.
- Le mercredi, les parents doivent prendre leurs dispositions pour emmener leurs enfants au centre de loisirs car la mairie ne peut pas se substituer aux parents.

→ **Questions propres à Ménars :**

Questions/ remarques des parents d'élèves :

- Beaucoup de retours positifs en ce qui concerne la cantine (merci à Corinne pour ses repas, très appréciés !), les TAP, l'éducation musicale avec Emilie, et l'investissement des maîtresses.
- Question pour la cantine : Certains enfants auraient le droit d'avoir du ketchup, et d'autres non, pourquoi ? Mme Le Floch n'est pas au courant, elle se renseignera.
- Line est injoignable sur les temps de garderie, comment faire pour la prévenir en cas de retard ? Line a le téléphone de l'école quand elle est à l'intérieur, mais effectivement, la ligne ne passe pas si elle est à l'extérieur. Jusqu'à 17 h, il est possible d'appeler la mairie pour laisser un message.
- Question sur les temps de piscine : un parent s'inquiète de la surveillance des enfants. Les maîtresses expliquent que tout est organisé par l'Agl'eau, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. Chaque classe est divisée par deux : un groupe avec un maître nageur, et l'autre avec la maîtresse. Il y a en plus un maître nageur qui surveille l'ensemble des classes.
- Comment faire pour parler avec la maîtresse, puisque les parents ne peuvent plus rentrer dans la cour ? Il est rappelé que cette nouvelle règle existe pour la sécurité des enfants. Si un parent a besoin de voir une maîtresse, il suffit soit d'envoyer son enfant, soit de faire un signe, nous viendrons à la porte sans soucis.

Echange avec la mairie (Mme Le Floch)

- Les enseignantes remercient chaleureusement la mairie, très à l'écoute des besoins de l'école.
- La mairie a octroyé un budget exceptionnel de 2 000 euros pour du matériel informatique. En effet, les ordinateurs du TBI sont vieillissants. Mme Saint-Paul donne les documents pour chaque classe : un nouvel ordinateur, un clavier mobile, une souris-scanner sans fil, un logiciel smart récent, ainsi qu'un appareil photo numérique.
- Les enseignantes remercient également la mairie pour la présence de Line lors des sorties (piscine et autres).
- Question du stationnement : Certains parents se garent sur les places « mairie école ». Il est rappelé que ces places sont réservées pour les élus et le personnel de mairie, ainsi que pour les enseignantes. Les parents ne doivent pas s'y garer. Mme Le Floch écrira un mot pour leur rappeler.